

MONTARNAUD
« LE BOIS DU CHATEAU »
LOT N°4 : RESEAUX SECS

A.E.

Acte d'Engagement

MAITRE D'OUVRAGE

75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX
Tél : 04 67 79 84 83

MAITRE D'OEUVRE

205 Avenue des Gardians
34 160 CASTRIES
Tél : 04 67 87 31 93
Email : geometre-castries@bbass.fr

Partie 1 : DEFINITION DU PROJET

1.1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le marché complémentaire concerne le **lot N°4 : RESEAUX SECS** des travaux d'aménagement du **lotissement LE BOIS DU CHATEAU** situé sur la commune de **MONTARNAUD** (34) comprenant 38 lots.

L'ensemble des travaux sera conforme aux pièces écrites et graphiques jointes au dossier commun.

1.2. ADRESSE DES TRAVAUX :

Avenue Les Pouses - 34570 MONTARNAUD

1.3. CONDITIONS PARTICULIERES :

1.3.1. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Conformes au C.C.A.G travaux et au CCAP de l'opération.

1.3.2. DISPOSITIONS TECHNIQUES

Conformes aux C.C.T.G.

Conformes au C.C.T.P.

Conformes aux prescriptions ENEDIS et ORANGE.

Conformes aux règles de l'Art et de la Profession, visant les travaux objet du présent marché.

Dans le strict respect des DTU concernés, des normes NF et des normes C14-100 et C15-100 concernant les installations électriques, et des fascicules du CCTG.

Dans le strict respect des observations et préconisations de l'organisme de contrôle agréé, visant :

- Les dispositions constructives
- Les travaux sur les ouvrages existants
- La conformité de la réglementation en vigueur

Permettant une réception sans réserve des travaux du présent lot.

Dans le strict respect des préconisations du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé agréé, dans le cadre de l'exécution du chantier.

1.3.3. ANNEXES A L'AE.

- Programme des travaux
- Plan de composition ;
- Plan d'implantation ;

1.3.4. SECURITE DU CHANTIER

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue de respecter rigoureusement toutes les obligations en matière de protection de la santé, de sécurité et d'environnement. Elle est responsable de la sécurité de son personnel et des tiers, notamment au cas où elle porterait atteinte, de quelque façon que ce soit, à la sécurité de tout intervenant sur le chantier.

Elle s'engage notamment à respecter :

- La législation en vigueur ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- La remise au coordonnateur de sécurité, conformément aux dispositions de la Loi N° 93-1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application, de son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, avant toute exécution de ses prestations sur le chantier ;
- Tous personnel présent sur chantier devra faire l'objet d'un accueil précisant les règles de sécurité ainsi que les spécificités du chantier, les accueils chantier seront consignés et consultables sur chantier ;
- Les dispositifs mis en place par les autres entrepreneurs, et à remettre en place les dispositifs existants déplacés, modifiés ou supprimés par lui pour les besoins de son exécution ;

1.3.5. QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être en possession des qualifications professionnelles requises pour la réalisation des ouvrages dont il s'agit.

Elle est tenue de joindre les attestations et qualifications professionnelles, en cours de validité, au présent marché.

1.3.6. ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être titulaire des assurances couvrant la responsabilité civile et professionnelle pour des travaux au moins équivalents à ceux du présent marché.

Elle est tenue de joindre les attestations d'assurances ci-dessus au présent marché. Ces attestations devront émaner des différentes compagnies d'assurance concernées.

A ce titre, elle communique au Maître de l'Ouvrage, pour l'ensemble des risques à assurer, un original comportant les mentions suivantes :

- Qualification professionnelle ou activités couvertes par la police,
- Détail et montant des garanties de la police,

et de plus, pour l'assurance décennale :

- La notion de déclaration d'Ouverture de Chantier comme critère d'application de la garantie (ou les coordonnées spécifiques du chantier).

La production des attestations précitées conditionne la validité du présent marché.

1.3.7. LEGISLATION SOCIALE

L'Entreprise titulaire du présent lot déclare être à jour de l'ensemble de ses cotisations, et certifie être en mesure de produire la preuve sur simple demande du Maître d'Ouvrage.

Il est rappelé que le **travail clandestin est formellement interdit**, aussi bien pour l'Entreprise, titulaire du marché, que pour l'ensemble des sous-traitants qui interviendraient pour son compte, et dont elle assure l'entière responsabilité.

L'entreprise devra nous fournir obligatoirement une attestation sur l'honneur.

Partie 2 : PARTIES CONTRACTANTES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

MAITRE D'OUVRAGE



75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83

Représenté par Monsieur Jérôme LEDOUX

ET :

ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHE



« Les Méjeans » BP10005

34871 LATTES cedex

Tél : 04.67.65.27.38

Lionel BONDON : 06.62.92.27.30

Email : l.bondon@sabondon.com

SIRET : 327 730 495 00022

A.P.E. 4222 Z

Représentée par : Lionel BONDON

Partie 3 : INTERVENANTS

3.1 MAITRE D'OEUVRE D'EXECUTION



MAITRE D'ŒUVRE
205 Avenue des Gardians

34 160 CASTRIES

Tél : 04 67 87 31 93

Email : geometre-castries@bbass.fr

3.2 ORGANISME DE CONTROLE AGREE COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE



XC COORDINATION

21 rue du Sauvignon

34570 MONTARNAUD

Tél : 06 38 96 28 68

Email : Xccoordination@orange.fr

Partie 4 : ELEMENTS DU MARCHE

4.1 PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Marché à prix global, net et forfaitaire, non révisable, non actualisable.

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue d'avoir vérifié ses propres métrés remis dans le cadre de la consultation. Elle fera son affaire de toutes erreurs ou omission du quantitatif ; aucune plus-value liée à des erreurs de quantité ne pourra être prise en compte après la signature du marché.

Elle ne pourra se prévaloir de travaux supplémentaires s'il s'agit de prestations décrites dans les plans ou le CCTP du présent marché.

4.2 PIECES CONTRACTUELLES GENERALES

- Norme FNP03-001 ;
- Les normes et les Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur à la date de signature du présent contrat ;
- Fascicules CCTG relatifs aux travaux engagés ;

4.3 PIECES CONTRACTUELLES PARTICULIERES

Par dérogation à la norme NF P 03 001 de décembre 2000, les documents contractuels annexés au présent marché, que l'entreprise titulaire du présent marché s'engage à respecter, sont les suivant et prévalent l'un sur l'autre dans l'ordre énuméré ci-dessous :

- 1- Le présent Acte d'Engagement (AE)
- 2- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 3- Les plans définissant les travaux à exécuter
- 4- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 5- Le calendrier ou planning général des travaux
- 6- L'ensemble des normes affectant l'activité de l'entreprise
- 7- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Partie 5 : PRIX

5.1 PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le prix est ferme, global forfaitaire non révisable et non actualisable.

Les montants détaillés ci-dessous incluent l'ensemble des frais divers mentionnés dans le CCAP, et notamment tous les frais relatifs aux essais, plans d'assurance qualité, autocontrôles et contrôles techniques, à effectuer par l'application de la législation en vigueur et notamment de la loi 78-12 du 04/01/1978.

LOT 4 – RESEAUX SECS

MONTANT MARCHÉ BASE HT	111 030,00 €
TVA 20 %.....	22 206,00 €
MONTANT TTC	133 236,00 €

Soit un total du marché en toutes lettres TTC : Cent trente trois mille et deux cent trente-six euros

5.2 DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

L'entreprise titulaire du présent marché s'engage à effectuer la totalité de ses travaux dans un délai global de **7 mois (dont 15 jours de préparation)** à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

La date prévisionnelle de démarrage de travaux est fixée le **15 Juillet 2025** pour une livraison des travaux le **15 Février 2026**.

Ces délais partiels seront définis par OS ultérieurement à la signature du présent marché de travaux.

5.3 PENALITES DE RETARD

Si les travaux ne sont pas effectués et terminés dans les délais prévus, l'Entreprise titulaire du présent lot se verra appliquer les pénalités de retard conformément au C.C.A.P.

Il est ici rappelé que les pénalités de retard seront appliquées pour chaque phase de chantier, et pour chaque délai partiel.

5.4 FACTURES - SITUATIONS

Les situations mensuelles devront être présentées conformément au modèle délivré par le Maître d'Œuvre.

Les factures et situations mensuelles devront avoir l'adresse de facturation suivante :

SAS HECTARE
75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX

Elles devront arriver chez le Maître d'œuvre **au plus tard le 25 du mois** qui les transmettra **au Maître d'ouvrage le 30 du mois** sans quoi elles seraient remises au mois M+1.

Le Maître d'œuvre transmettra les situations mensuelles validées par voie électronique à ces adresses électroniques (Email) :

- **comptabilite@hectare.fr**
- et**
- **jerome.ledoux@hectare.fr**

Les situations mensuelles devront indiquer le rappel des avancements précédents, ainsi que des travaux en plus ou en moins.

Les **travaux supplémentaires** devront faire l'objet d'un suivi tout particulier consignés dans un tableau de travaux en plus et en moins ; **les travaux supplémentaires devront toujours être validés par le maître d'ouvrage avant réalisation.**

Toute situation non conforme au présent sera retournée à l'entreprise pour régularisation.

Le Maître d'œuvre, le pilote, et le maître d'ouvrage se réservent le droit de rectifier les situations. Le montant réglé sera alors le montant rectifié. Dans cette hypothèse, l'entreprise devra renvoyer au Maître d'Œuvre, une nouvelle situation tenant compte de ces rectifications afin que les pièces comptables soient en harmonie avec le règlement effectué.

Dans le cas contraire, la situation suivante se verrait bloquée jusqu'à totale régularisation de la situation précédente.

5.5 MODE DE REGLEMENT

Les situations seront payées par chèque ou virement bancaire à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture si nous recevons la facture dans les délais précités dans l'article 5.4.

Les règlements aux entreprises seront effectués sous la forme ci-après :

- 5% sous forme de retenue de garantie.
- Cette retenue de garantie pourra être remplacée par une caution bancaire conformément au chapitre 3 du CCAP.

Fait en trois exemplaires.

FAIT à VENDARGUES, le 26/06/2025

L'exécution du présent marché sera notifié au titulaire par ordre de service

L'ENTREPRISE

Lionel
Bondon

Signature numérique
de Lionel Bondon
Date : 2025.06.26
11:54:28 +02'00'

LE MAITRE D'OUVRAGE

HECTARE
URBANISME DURABLE

M. LEDOUX



HECTARE
URBANISME DURABLE
75 ZI les Portes Domitiennes
CS 30020 - 34741 VENDARGUES CEDEX
04 67 79 84 83
SIREN 351 338 660

DATE D'EFFET DU MARCHE

A signature de l'ordre de service

A. BONDON

Electricité, Réseaux, V.R.D

Siège Social : "Les Mejeans" B.P. 10005 - 34871 LATTES Cedex.

Tél : 04 67 65 27 38

Entrepôts : Espace Commercial de Frejorgues - 1375 Rue Hélène Boucher - 34130 MAUGUIO

Téléphone : 04 67 64 88 90

Email : bondon@sabondon.com

QUALIFELEC ME4-TN4-RT

<http://bondon-sas.fr>



1983-2023 - 40 ans d'engagement à vos côtés

HECTARE

Les portes Domitienne
34741 VENDARGUES

DEVIS N°

DE LB 09 24 294

Date

05/09/2024

Situation n°

Pour la période :

Descriptif des prestations :

"LE BOIS DU CHÂTEAU"

LOT N°2: RESEAUX SECS

COMMUNE DE MONTARNAUD

Montant hors taxes :

111 030,00 €

HECTARE

URBANISME DURABLE

75 ZI Les Portes Domitienne

CS 30020 34741 VENDARGUES CEDEX

CS 30020 04 67 64 88 90

SIREN 351 328 660

SIREN 33 Révision aux taux de :

111 030,00 €

Total Hors Taxes :

111 030,00 €

TVA 20%

22 206,00 €

Montant T.T.C. :

133 236,00 €

Bon pour accord

Pour Visa :

M.O :

Le devis est valable 30 jours à compter de la date d'envoi.

L'entreprise se réserve le droit de modifier unilatéralement les prix de son offre à tout moment, notamment en cas d'augmentation des coûts, étant entendu que, en cas d'augmentation des prix postérieure à l'acceptation de l'offre, seul le prix fixé au jour de cette acceptation sera applicable au client.

Capital de 500 000 € - Siret : 327 730 495 00022 - Code APE : 4222 / - RCS de Montpellier 83 835

N° TVA intra communautaire : FR 79 327 730 495

BPS : IBAN FR 66 1000 7004 4129 5044 3593 749 - BIC : CIBP PPPPP

LCL : IBAN FR 66 1000 20 16100 0007 005 - K92 - BIC : CRLY RPP

"Le Bois du Château" à MONTARNAUD LOT 2 - RESEAUX SECS					D.P.G.F. Juillet 2024	
n°	Désignation	Unité	Quantité	Entreprise	Prix €	Total €
21 INSTALLATION DE CHANTIER RESEAUX SECS						
21.1	Installation et signalisation de chantier	F	1	1	2 100,00	2 100,00
21.2	Détection et repérage de réseaux par procédé non intrusif ou par sondage	F	1	1	300,00	300,00
TOTAL INSTALLATION DE CHANTIER RESEAUX SECS					H.T.	2 400,00
22 TERRASSEMENTS RESEAUX SECS						
22.1	Terrassement en tranchée pour réseaux secs en terrain de toute nature , évacuation, remblaiement y/c sablage y/c grillage avertisseur et toutes sujétions					
22.1.1	Pour 3 réseaux BT, FT & ECLAIRAGE, depuis le fond de forme	ml	250,00	250,00	49,00	12 250,00
22.1.2	Pour 2 réseaux BT & FT, depuis le fond de forme	ml	220,00	220,00	45,00	9 900,00
22.1.3	Pour 1 réseau (BT ou FT ou ECLAIRAGE), depuis le fond de forme	ml	160,00	160,00	40,00	6 400,00
TOTAL TERRASSEMENTS RESEAUX SECS					H.T.	28 550,00
23 RESEAU BASSE TENSION						
23.1	Câbles (réseau & branchements)					
23.1.1	3X240mm² +1 x 95mm²	ml	500,00	500,00	28,00	14 000,00
23.1.2	3X150mm² + 1x 70mm²	ml	140,00	140,00	21,00	2 940,00
23.1.3	Branchements	ml	460,00	460,00	14,00	6 440,00
23.2	Fourreaux TPC					
23.2.1	Ø110mm	ml	220,00	220,00	3,00	660,00
23.2.2	Ø75mm	ml	460,00	460,00	2,00	920,00
23.3	Fourniture et pose coffrets y/c enveloppe béton					
23.3.1	RMBT600	u	7	7	940,00	6 580,00
23.3.2	RMBT450	u	2	2	850,00	1 700,00
23.3.3	ECP 2D (C400/P200)	u	1	1	425,00	425,00
23.3.4	S22/C/bc	u	28	28	350,00	9 800,00
	Ø22/C/bc type 2 Lot n°8	u		1	480,00	480,00
23.4	Raccordement sur poste de transformation	u	2	2	540,00	1 080,00
23.5	Raccordement sur réseau existant	u	1	1	480,00	480,00
TOTAL RESEAU BASSE TENSION					H.T.	45 505,00
24 RESEAUX F.T. FIBRE						
24.1	Fourreaux					
24.1.1	PVC ø 42/45 (x3)	ml	330,00	330,00	8,00	2 640,00
24.1.2	PVC ø 25/28 (x2) ou PVC ø 42/45 (x1)	ml	500,00	500,00	4,00	2 000,00
24.2	Chambres de tirage					
24.2.1	Chambre L2T (Tampon 250 kN)	u	7	8	600,00	4 800,00
24.2.2	Chambre L1T (Tampon 250 kN)	u	1,00	1,00	380,00	380,00
24.2.3	Chambre L1C (Tampon 400 kN)	u	1,00	0,00	560,00	0,00
24.3	Regard de branchement FT (y compris pose)					
24.3.1	Regard béton avec tampon fonte ou regard composite	u	37	37	115,00	4 255,00
24.4	Raccordement sur la chambre FT existante	F	2	2	340,00	680,00
TOTAL RESEAUX F.T. FIBRE					H.T.	14 755,00
25 RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC						
25.1	Câblette, fourreaux et grillage avertisseur (Hors terrassements)	ml	350	350,00	7,00	2 450,00
25.2	Câble U1000 Ro 2V	ml	350,00	350,00	7,00	2 450,00
25.3	Candélabre LEDS					
25.3.1	Candélabre type MONTARNAUD ou similaire, H=6,00m en top y/c massif de fondation	u	10	10	1 100,00	11 000,00
25.4	Armoire de comptage et de commande	F	1	1	200,00	200,00
25.5	Contrôle réception par organisme agréé	F	1	1	490,00	490,00
TOTAL RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC					H.T.	16 590,00
26 DOSSIER ADMINISTRATIF RESEAUX SECS						
26.1	Etudes d'exécution - Articles - Recolement - DOE	F	1	1	1 130,00	1 130,00
26.2	Recolements BT - TELECOM - Eclairage public	F	1	1	2 100,00	2 100,00
TOTAL DOSSIER ADMINISTRATIF RESEAUX SECS					H.T.	3 230,00

LOT 2 - RESEAUX SECS : RECAPITULATIF GLOBAL

n°	Désignation	H.T. €	T.V.A 20% €	T.T.C. €
21	INSTALLATION DE CHANTIER RESEAUX SECS	2 400,00	480,00	2 880,00
22	TERRASSEMENTS RESEAUX SECS	28 550,00	5 710,00	34 260,00
23	RESEAU BASSE TENSION	45 505,00	9 101,00	54 606,00
24	RESEAUX F.T. FIBRE	14 755,00	2 951,00	17 706,00
25	RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	16 590,00	3 318,00	19 908,00
26	DOSSIER ADMINISTRATIF RESEAUX SECS	3 230,00	646,00	3 876,00
TOTAL LOT 2 - RESEAUX SECS		111 030,00	22 206,00	133 236,00